

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

PROCÈS-VERBAL

Assemblée régulière du conseil tenue le 20 septembre 2001
à 19h30 au 2200, rue Mansfield à Montréal

SONT PRÉSENTS :

Pierre Bourque, président du conseil
Gilles Vaillancourt, vice-président du conseil

Jean-J. Beldié	Pierre-B. Forget
André Boileau	Michel Leduc
Pierre Bourbonnais	Gérard Legault
Réjean Boyer	Jacques Moreau
André J. Côté	Pierre-Y. Melançon
Mary Deros	Luis Miranda
Chantal Deschamps	Peter F. Trent
Yvan Deschênes	

SONT ABSENTS :

Guy Boissy	Jean-M. Robitaille
Georges Bossé	Yves Ryan
Noushig Eloyan	Bernard Paquet
Jean E. Fortier	Saulie Zajdel
Claude Gladu	Frank Zampino
Michel Latendresse	

Le directeur général, M. Massimo Iezzoni, Me Nicole Lafond, secrétaire de la Communauté et Mme Isabelle Charlebois, adjointe administrative, assistent à l'assemblée.

Cette assemblée a été convoquée selon la loi par le comité exécutif à sa réunion du 6 septembre 2001.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La liste des personnes qui ont posé des questions est jointe en annexe.

La période de questions des citoyens prend fin à 19h40.

Aucun conseiller ne pose de question.

1. Adoption des procès-verbaux du 19 avril et du 21 juin 2001.

PROPOSÉ PAR Yvan Deschênes

APPUYÉ PAR Gilles Vaillancourt

CC01-0078

Il est

RÉSOLU

d'approuver, avec dispense de lecture, la distribution préalable ayant été faite, les procès-verbaux des assemblées du 19 avril et du 21 juin 2001.

2.1 Nomination du vérificateur

Soumis, le rapport du comité exécutif sous la résolution:

« CE01-0103

Il est résolu

de recommander au Conseil de nommer la firme KPMG s.r.l., comptables agréés, à titre de vérificateur de la Communauté métropolitaine de Montréal pour les exercices financiers 2001 et 2002 et d'approuver un budget de 10 000 \$ avant taxes pour chacun de ces exercices.»

PROPOSÉ PAR Pierre Yves Melançon

APPUYÉ PAR Gérard Legault

CC01-0079

Il est

RÉSOLU

d'adopter le rapport du comité exécutif

CT01-0004

2.2. Nomination des membres du comité consultatif agricole

PROPOSÉ PAR Pierre Bourbonnais

APPUYÉ PAR Réjean Boyer

CC01-0080

Il est

RÉSOLU

- de nommer, parmi la liste de la Fédération de l'U.P.A. de St-Jean-Valleyfield soumise le 9 juillet 2001, M. Eddy Proulx membre du comité consultatif agricole et M. Guy Hébert, son substitut;
 - de nommer, selon la proposition de la Fédération de l'U.P.A. de Lanaudière soumise le 5 juillet 2001, M. Gilbert Mathieu membre du comité consultatif agricole et M. Marcel Papin, son substitut;
 - de nommer, selon la proposition de la Fédération de l'U.P.A. de Saint-Hyacinthe soumise le 18 septembre 2001, M. Bernard Isabey membre du comité consultatif agricole et M. Mario Lavallée son substitut.
-

3.1 Ratification des avis donnés par le comité exécutif le 6 septembre 2001-09-21

PROPOSÉ PAR Gilles Vaillancourt

APPUYÉ PAR André J. Côté

CC01-0081

Il est

RÉSOLU

de ratifier les résolutions CE01-0084 à CE01-0092 adoptées par le comité exécutif le 6 septembre 2001

3.2 Émission d'avis par le comité exécutif conformément aux dispositions de l'article 264 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal, l'article 267.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, l'article 58.4 de la Loi sur la Protection du territoire agricole.

Soumis le rapport du comité exécutif sous la résolution :

« CE01-0093

Il est résolu

de recommander au conseil de déléguer au comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Montréal la responsabilité d'émettre les avis requis par les dispositions de l'article 264 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal, l'article 267.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, l'article 58.4 de la Loi sur la Protection du territoire agricole, jusqu'à ce que le règlement de contrôle intérimaire entre en vigueur dans un délai maximal de 180 jours. »,

PROPOSÉ PAR Pierre Yves Melançon

APPUYÉ PAR André Boileau

M. Yvan Deschênes, appuyé par Mme Chantal Deschamps, demande le vote. Cette motion doit faire l'objet d'un vote à la majorité des 2/3 des voix exprimées; les résultats sont les suivants :

POUR : 12
CONTRE : 5

En conséquence,

CC01-0082

Il est

RÉSOLU

d'adopter le rapport CE01-0093 du comité exécutif en y retirant les mots « dans un délai maximal de 180 jours ».

PROPOSÉ PAR Réjean Boyer

APPUYÉ PAR Gilles Vaillancourt

CC01-0083

Il est

RÉSOLU

qu'une liste de critères concernant la nature des délégations en vertu des dispositions de l'article 264 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal, l'article 267.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, l'article 58.4 de la Loi sur la Protection du territoire agricole soit soumise aux membres du Conseil.

3.3 Octroi du contrat relatif à la fourniture de services de schéma d'aménagement et de développement métropolitain

Soumis le rapport du comité exécutif sous la résolution:

« CE01-0082

Il est résolu

De recommander au conseil d'accorder à Daniel Arbour et Associés, agissant comme maître d'œuvre, selon le devis du 14 juin 2001 et conformément à l'article 109 de la loi, le contrat pour la fourniture de services de schéma métropolitain, aux prix de sa soumission, pour un total de 2 000 000 \$, taxes incluses, et d'autoriser le directeur général à agir à cette fin;

(...) »

PROPOSÉ PAR Jean-J. Beldié

APPUYÉ PAR Gérard Legault

CC01-0084

Il est

RÉSOLU

d'adopter le rapport du comité exécutif CE01-0082.

CT01-0001

3.4 Dépôt du cadre d'aménagement et orientations gouvernementales

PROPOSÉ PAR Gilles Vaillancourt

APPUYÉ PAR Pierre B. Forget

CC01-0085

Il est

RÉSOLU

de prendre acte du cadre d'aménagement et orientations gouvernementales dans le cadre de l'élaboration du schéma d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal.

4. Approbation d'un contrat avec la Great West

Soumis le rapport du comité exécutif sous la résolution suivante :

« CE01-0102

Il est résolu

de recommander au conseil d'approuver la proposition de la compagnie Great West aux fins d'offrir aux employés une couverture d'assurances collectives et d'autoriser la signature des documents afférents par le directeur général et la secrétaire »,

PROPOSÉ PAR Gilles Vaillancourt

APPUYÉ PAR André Boileau

CC01-0086

Il est

RÉSOLU

D'adopter le rapport du comité exécutif CE01-0102.

CT01-0002

Dépôt de documents

- Modifications à la Loi sur la Communauté
- Modification à la représentation de l'Agence métropolitaine de transport
- Procès-verbaux des séances du comité exécutif (14 juin, 2 août et 6 septembre 2001).
- Communiqués du ministère des Affaires municipales et de la Métropole concernant le cadre d'aménagement.

Les articles de l'ordre du jour ayant été traités, l'assemblée est levée à 19h50.

Les résolutions CC1-0078 CC01-0086 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Bourque
Président

Nicole Lafond
Secrétaire

ANNEXE « A »

Période de questions des citoyens
Assemblée régulière du Conseil du 20 septembre 2001

<u>Nom</u>	<u>Sujet de l'intervention</u>
M. Pierre Larouche	Organisation de la CMM
M. Bruce Walker	Assainissement de l'air sur le territoire de la CMM